

L'atelier participatif s'est déroulé le samedi 8 octobre. Quarante personnes réparties sur quatre tables ont échangé autour des thématiques suivantes :

- Quelle est leur vision du Mesnil Saint Denis pour demain ? Quelles sont les mobilités de demain dans le cadre de déplacements domicile/travail et dans le cadre de déplacements locaux ?
- Quelles sont les problématiques actuelles ? Comment intégrer la vision de demain dans les problématiques d'aujourd'hui ?

### **Quelle est la vision de demain ?**

La mobilité est un enjeu de santé publique, environnemental et urbain. Ces dernières années, un accroissement des trafics routiers a été constaté au détriment de modes de déplacements plus respectueux de l'environnement tel que le covoiturage pour les longues distances (déplacements domicile/travail), le vélo pour les déplacements locaux...

Repenser la mobilité mesniloise pourrait donc consister à :

- ✓ Améliorer la sécurité routière
- ✓ Réduire des déplacements motorisés
- ✓ Développer les transports en commun, le covoiturage
- ✓ Développer les modes actifs (marche, vélo)
- ✓ Communiquer autour de l'économie d'un déplacement court réalisée en vélo plutôt qu'en voiture
- ✓ Continuer à développer l'autopartage mis en place par la communauté de communes en septembre 2016

La vision de demain doit aussi prendre en compte un vieillissement de la population, la livraison de nombreux logements dans la commune mais aussi dans les communes voisines, qui auront un impact sur la circulation.

### **Comment intégrer les problématiques actuelles aux besoins de demain ?**

Cette deuxième partie s'est articulée autour de 5 axes.

#### ***1 - La vitesse et la sécurité routière***

Les objectifs en matière de sécurité sont à articuler avec d'autres objectifs comme la modération de la circulation automobile, la convivialité des espaces publics, l'amélioration du niveau de confort offert aux piétons et aux cyclistes, la contribution à rendre la ville plus facile à vivre, l'accessibilité, l'attractivité, la réduction des nuisances... La modération des vitesses renvoie donc à des enjeux d'urbanisme et de mobilité plus vastes.

Il est donc important de modérer la vitesse tout en restant cohérent avec l'usage de l'infrastructure (hiérarchisation de la voirie). Il faut trouver un équilibre entre la vie locale et la circulation des véhicules motorisés.

### Rues avec vitesse excessive



La carte ci-dessus résume toutes les voiries où un problème de vitesse a été évoqué

Une généralisation de la ville à 30km/h a été suggérée.

Le changement de vitesse doit être accompagné d'aménagements, le panneau seul se suffira pas à faire respecter la nouvelle réglementation.

Les tables ont donc réfléchi à différents types d'aménagements ainsi qu'à leur localisation.

Les **chicanes de stationnement** sont des aménagements qui ont été évoqués, elles créent un inconfort chez l'automobiliste en créant une déflexion significative de la trajectoire. Afin de sécuriser les véhicules en stationnement, l'implantation d'un îlot végétal (ne réduisant pas la visibilité) a été souhaitée.

Autre aménagement réducteur de vitesse cité : les **écluses**. Ces aménagements ont été proposés principalement pour le hameau de Rodon. Les écluses s'avèrent des éléments efficaces lorsqu'il y a du trafic dans les deux sens de circulation de façon simultanée afin de créer un alternat.

Afin de garantir la sécurité pour les riverains de la RD58, des aménagements ont été demandés. Pour rappel, tous les aménagements proposés sur les routes départementales sont soumis pour validation auprès du Conseil Départemental (gestionnaire de ces voiries).

## 2 - Le stationnement

### Le stationnement du cœur de ville :

La mise en zone bleue de l'ensemble des parkings du cœur de ville a été suggérée, cela permettrait d'améliorer la rotation des véhicules sans avoir, pour autant, à créer de nouvelles places de stationnement.

Pour faire respecter la nouvelle politique de stationnement, il faudra avoir un renforcement du contrôle des disques (embauche d'un nouveau policier municipal en cours).

Le stationnement dans les quartiers résidentiels: une matérialisation des places a été proposée. L'objectif de cette matérialisation est multiple :

- ✓ Redonner le trottoir aux piétons
- ✓ Le stationnement se faisant désormais sur le long de la voirie, la perception de la rue est plus étroite → baisse de la vitesse pratiquée
- ✓ Faciliter la compréhension du stationnement, s'il n'y a pas de matérialisation, le stationnement est illégal et donc verbalisable.

### **3 - Le plan de circulation actuel**

La seule modification suggérée est la mise en sens unique de la traversée de Rodon. Le sens de circulation proposé étant le sens RD58 → RD13.

Pour apaiser les quartiers résidentiels, il a été souhaité la mise en place de sens unique.

Pour résorber le trafic de transit parasite, la mise en œuvre d'une déviation a, de nouveau, été évoquée.

Une inquiétude relative aux futurs logements (notamment Sully) et de leurs effets sur le trafic a été soulignée.

Une révision du plan de circulation des PL a été demandée.

### **4 - Les mobilités actives et les services de mobilité**

Il a été proposé la création de pistes cyclables sur tous les axes actuellement en sens unique.

Un plan guide vélo sera élaboré permettant de connecter les différents pôles de vie (Henriville ← → Bourg, liaison avec la gare de la Verrière..). Ces aménagements doivent être accompagnés de parkings vélos.

Une extension de l'éco-mobilité scolaire a été proposée. Pour rappel, ce dispositif est à l'initiative des parents d'élèves.

### **5 - Les transports en commun**

Il faudrait arriver à rendre attractif les transports en commun, en adaptant le service offert aux besoins des usagers (cadencement,...).

En conclusion, les participants de l'atelier souhaitent :

- ✓ Réduire le trafic des véhicules
- ✓ Abaisser la vitesse
- ✓ Améliorer la signalétique du stationnement
- ✓ Développer les pistes cyclables
- ✓ Sécuriser les cheminements piétons.

Merci d'avoir participé à cet atelier, vous pouvez, jusqu'au 30 octobre, communiquer vos remarques à l'adresse suivante : [s.kropfeld@sormea.fr](mailto:s.kropfeld@sormea.fr) avec copie à : [mairie@lemesnilsaintdenis.fr](mailto:mairie@lemesnilsaintdenis.fr) et [ddoux@lemesnilsaintdenis.fr](mailto:ddoux@lemesnilsaintdenis.fr)

Merci d'indiquer « Plan de Circulation Mesnil Saint Denis » dans l'objet de vos mails.